

M. Pickersgill: Je n'accepte ni ne rejette votre interprétation juridique.

• 1010

M. McGrath: Ce n'est pas une interprétation juridique. Je suis d'accord avec ce que le témoin vient de dire. Il a répondu à la question, mais je voudrais passer à une autre qui se rapporte à l'ensemble du sujet.

M. Pickersgill: Je suis sûr que M. McGrath ne veut pas être injuste à mon égard.

M. McGrath: Oh! non.

M. Pickersgill: Je veux simplement dire que je n'accepte ni ne rejette sa conclusion au sujet de la décision...

M. McGrath: Le compte rendu des témoignages indiquera ce qui a été dit.

M. Pickersgill: Je ne voudrais pas manquer d'égard envers la présidence, mais j'aimerais finir ma phrase.

Voici tout simplement ce que j'ai dit: je ne voudrais pas que le compte rendu indique une acceptation ou un rejet de ma part, des paroles de M. McGrath, au sujet de l'incidence sur la décision de la Commission des transports. C'est une question juridique à laquelle je ne puis répondre parce que je n'ai pas compétence en la matière.

M. McGrath: Monsieur le président, j'admire trop les talents de parlementaire de M. Pickersgill, parce que je l'ai vu à l'œuvre, pour jamais essayer de lui faire dire ce qu'il n'a pas dit.

Tout ce que j'ai dit, et il l'a confirmé—comme l'indiquera le compte rendu—c'est que cela se rapporte à l'affirmation parue dans la presse, sans démenti formel ou catégorique, selon laquelle toute cette question découlerait d'une entente collusoire intervenue entre le gouvernement du Canada, alors que le témoin était ministre des Transports, et le gouvernement de Terre-Neuve, par laquelle ce dernier aurait la possibilité de remplir sa promesse de compléter la route transcanadienne. En vertu de cette entente donc, le gouvernement canadien s'engageait à payer 90 p. 100 du coût de parachèvement de la Transcanadienne à condition que le gouvernement de Terre-Neuve lui permette de supprimer son service ferroviaire de voyageurs.

Je vous affirme, monsieur, que cette assertion n'a pas été démentie formellement, ni par vous, ni par le gouvernement de Terre-Neuve, ni par le premier ministre de Terre-Neuve. Les témoignages de ce matin ont montré nettement que c'est la seule conclusion à

tirer, et que tout cela n'est que de la poudre aux yeux jetée par la Public Utilities Commission de Terre-Neuve.

Si nous devons accepter le témoignage de M. Pickersgill—et nous devons l'accepter parce qu'il est le président de la Commission—je ne lui demande pas de confirmer ou de démentir la chose, mais n'est-il pas intéressant de voir qu'il n'y a pas eu de démenti formel.

M. Pickersgill: Monsieur le président—et ceci n'a rien à voir avec mes fonctions actuelles—je nie formellement et vigoureusement l'affirmation de M. McGrath. Il n'y a jamais eu de discussion, directement ou indirectement, entre moi ou, autant que je sache, un autre membre du gouvernement du Canada, et le premier ministre ou un autre ministre de Terre-Neuve, au sujet de ce projet de service d'autobus et du parachèvement de la route transcanadienne.

De fait, autant que je sache, quand la décision de payer 90 p. 100 du coût de parachèvement de la Transcanadienne fut prise, je ne savais certainement pas que le C.N. songeait à mettre sur pied un service d'autobus. Je ne l'ai su que longtemps après.

M. Lundrigan: Monsieur le président, j'ai une question supplémentaire...

Le président: Un moment, s'il vous plaît. Je rappelle aux membres du Comité que nous ne sommes pas ici pour discuter de questions politiques.

M. Lundrigan: Non; c'est une question supplémentaire.

Le président: Notre fonction est d'examiner le budget des dépenses de la Commission. Nous en sommes encore aux remarques préliminaires de M. Pickersgill, et je vous demande donc de...

• 1015

M. Lundrigan: Monsieur le président, pour le compte rendu, et parce que je pense que M. Pickersgill souhaite que je clarifie ma pensée, il a indiqué très prudemment dans ses remarques qu'il n'y avait pas eu collusion en ce qui a trait au service d'autobus et à la Transcanadienne. Je ne sais pas si c'était intentionnel ou non, mais il a omis de parler de la suppression du service ferroviaire de voyageurs. Je suis sûr qu'il souhaite voir inscrire au compte rendu qu'il n'y a eu absolu-